



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-JEAN-PORT-JOLI**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Jean-Port-Joli, tenue le lundi 1^{er} juin 2026 à compter de 19h30 à la salle des Bâtisseurs du Centre Rousseau(aréna) situé au 390 rue Verreault.

Sont présents(es)

Madame la conseillère:
Brigitte Caron

Messieurs les conseillers:
Jean-Pierre Lebel
Gilles Ouellet
Anthony Hallé
Alexandre Caron
Pierre Bussière

Formant quorum sous la présidence de monsieur Normand Caron, maire.

1. Ouverture de la session

Monsieur le maire ouvre la session en souhaitant la bienvenue aux membres du conseil ainsi qu'aux contribuables présents.

2. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Brigitte Caron
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté en ajoutant le sujet suivant :

9.5 Acquisition d'une remorque usagée en échange d'un camion cube (Celui-ci sera inversé avec le point 9.4)

Le point suivant est reporté à la séance ordinaire du mois suivant :

9.3 Motion de félicitations à monsieur Claude Tremblay

L'item "Autres sujets" demeure ouvert.

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2026

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Alexandre Caron
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2026 tel que rédigé par le directeur général et greffier-trésorier.

4. ADMINISTRATION

4.1 Comptes du mois

a) Ratification des dépenses effectuées par le greffier-trésorier

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Bussières
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

174-06-2026

175-06-2026

176-06-2026



DE ratifier les dépenses suivantes effectuées par le greffier-trésorier pour le mois de mai 2026 au fonds d'administration pour un montant de **424 498,34 \$**.

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.



Stephen Lord, directeur général et greffier-trésorier

177-06-2026

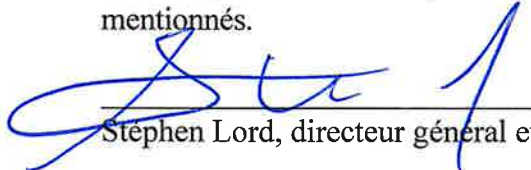
b) Présentation des comptes du mois pour approbation

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'accepter et de payer les comptes suivants pour un montant total de **1 035 569,30 \$**.

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.



Stephen Lord, directeur général et greffier-trésorier

178-06-2026

4.2 Demandes adressées au conseil

La Biennale de la sculpture

CONSIDÉRANT QUE la Biennale de la Sculpture demande à la Municipalité de l'aide technique, le prêt de certains équipements ainsi qu'une camionnette durant les préparatifs et ce, jusqu'au 12 juillet 2026;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire apporter son aide dans l'organisation de cet événement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Bussières
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

De fournir :

- Une camionnette pour le transport de matériaux, ponctuellement, avant et toute la fin de semaine de l'événement du 9 au 12 juillet 2026 selon les disponibilités des travaux publics;
- Ajouter des tables à pique-nique sur le site du parc des Trois-Béréts si possible;
- Fournir des cônes oranges pour diriger la circulation et les installer.

Pour la connexion des câbles électriques, la Municipalité ne possède pas les ressources techniques requises.



4.3 Correspondance

Le directeur général et greffier-trésorier dépose la correspondance suivante :

Procès-verbaux

MRC de L'Islet Session régulière du 13 avril 2026.

Autres

MTQ	LT Aide financière de	17 327,00 \$
	Prog. Aide à la voirie Locale – Volet Entretien	
MAPAQ	LT Aide financière de	18 901,66 \$
	Prog. Appui développement agriculture et de l'agroalimentaire en région –	
	Promotion prod. régionaux – Foire agroalimentaire	
MTQ	LT Limite vitesse 30 km – Corridor scolaire	

179-06-2026

4.4 Dépôt et adoption des états financiers 2025 de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Anthony Hallé
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'accepter le rapport financier 2025 consolidé de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli produit par la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton.

180-06-2026

4.5 Dépôt et adoption des états financiers 2025 de l'entente intermunicipale sur l'eau potable

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Gilles Ouellet
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'accepter le dépôt des états financiers 2025 de l'entente intermunicipale sur l'eau potable de Saint-Aubert/Saint-Jean-Port-Joli préparés par la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton et faisant état d'une consommation d'eau de 19,72 % pour Saint-Aubert et de 80,28 % pour Saint-Jean-Port-Joli. Un montant de 7 384 \$ sera facturé à la municipalité de Saint-Aubert.

4.6 Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2025 et du rapport du vérificateur externe

Monsieur le maire fait état de son rapport sur les principaux faits saillants du rapport financier 2025 et de l'état de la situation financière de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli au 31 décembre 2025.

181-06-2026

4.7 Transfert d'un montant de 369 322 \$ du surplus accumulé non affecté au surplus accumulé affecté aux développements résidentiels

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE transférer un montant de 369 322 \$ du surplus accumulé non affecté vers le surplus accumulé affecté aux développements résidentiels.



Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphane Lord, directeur général et greffier-trésorier

182-06-2026

4.8 Transfert d'un montant de 113 037 \$ du surplus accumulé non affecté au surplus accumulé affecté au développement industriel Jean-Marie-Gagnon

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Brigitte Caron
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE transférer un montant de 113 037 \$ du surplus accumulé non affecté vers le surplus accumulé affecté au développement industriel Jean-Marie-Gagnon.

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphane Lord, directeur général et greffier-trésorier

183-06-2026

4.9 Autorisation du paiement # 9 à Kamco Construction pour le projet de Centre communautaire au Domaine de Gaspé

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Alexandre Caron
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'autoriser le paiement # 9 à Kamco Construction inc. au montant de 286 843,25 \$ plus les taxes applicables concernant les travaux de construction du Centre communautaire au Domaine de Gaspé tel que recommandé par la firme Guy Architectes le 21 mai 2026.

L'entrepreneur devra fournir les quittances partielles ou finales des fournisseurs ayant dénoncé leur contrat à ce jour avant de recevoir le paiement.

Certificat de disponibilité de crédit

Je soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphane Lord, directeur général et greffier-trésorier



4.10 Autorisation du paiement # 1 à Groupe Colas Québec inc. pour l'asphaltage relatif au règlement d'emprunt 853-26

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Gilles Ouellet
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'autoriser le paiement # 1 à Groupe Colas Québec inc. au montant de 337 742,35 \$ plus les taxes applicables concernant les travaux d'asphaltage dans les secteurs suivants :

- Route à Marichon;
- Rang 2 Ouest.

Certificat de disponibilité de crédit

Je soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphane Lord, directeur général et greffier-trésorier

185-06-2026

4.11 Ajustement de l'horaire de travail de madame Sylvie-Anne Tremblay

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a engagé madame Sylvie-Anne Tremblay par la résolution 117-04-2026 à raison de 35h par semaine;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de revoir à la baisse le nombre d'heures travaillées par semaine;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Brigitte Caron
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ajuster l'horaire de travail hebdomadaire de madame Sylvie-Anne Tremblay à 33 heures plutôt que 35 heures et ce, à compter du 18 mai 2026 ainsi que les autres conditions de travail qui en découlent.

186-06-2026

4.12 Appel d'offre public pour des travaux au barrage de la prise d'eau potable

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli doit procéder à des travaux de dragage au barrage de la prise d'eau potable municipale afin d'assurer le bon fonctionnement et la pérennité des infrastructures d'alimentation en eau potable;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux engageront des coûts plus élevés que le seuil minimal pour aller en appel d'offres public;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Anthony Hallé
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli procède à l'affichage d'un appel d'offres public sur le SEAO ainsi que dans un journal pour les travaux prévus au barrage de la prise d'eau potable en cours d'été.



4.13 Mandat à la firme ASP expert-conseils pour déposer les demandes d'autorisation gouvernementales pour les travaux au barrage de la prise d'eau potable

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli doit procéder à des travaux de dragage au barrage de la prise d'eau potable municipale afin d'assurer le bon fonctionnement et la pérennité des infrastructures d'alimentation en eau potable;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite également procéder à l'installation d'un nouveau dispositif de vanne visant à remplacer l'ancien afin d'améliorer l'efficacité des opérations annuelles de nettoyage de la prise d'eau;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux nécessitent l'obtention d'autorisations auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP);

CONSIDÉRANT l'expertise de la firme ASP Experts-conseils dans la préparation et le dépôt de demandes d'autorisation environnementale;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Pierre Bussières
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal mandate la firme ASP Experts-conseils afin de préparer et déposer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, toute demande d'autorisation requise auprès du MELCCFP relativement :

- À l'enlèvement des sédiments dans le bassin amont du barrage;
- Aux travaux d'entretien et remplacement de la vanne de fond et de la prise d'eau potable sur le parement amont du barrage;
- Aux ouvertures annuelles futures de la vanne de fond conformément aux recommandations d'entretien.

QUE la direction générale et/ou le maire soient autorisés à signer tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

188-06-2026

4.14 Nomination d'un membre du Conseil pour la signature des chèques en l'absence du maire

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit assurer la continuité de ses opérations administratives et financières;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de prévoir une personne autorisée à signer les chèques et autres effets bancaires en l'absence du maire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de mandater un membre du conseil à cette fin;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Brigitte Caron
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal autorise Monsieur Pierre Bussières, conseiller, à signer les chèques, effets bancaires et autres documents financiers de la Municipalité en l'absence ou l'incapacité d'agir du maire;



189-06-2026

QUE cette autorisation soit valide pour la durée du mandat du conseil ou jusqu'à son remplacement par une nouvelle résolution;

QUE la Caisse Desjardins du Grand-L'Islet avec laquelle la Municipalité fait affaire soit avisée de cette autorisation.

4.15 Programmation des travaux dans le cadre de la TECQ 2024-2028

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Que la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028;

Que la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au MAMH de la programmation de travaux version # 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Que la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

Que la Municipalité s'engage à informer le MAMH de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

D'autoriser le directeur général à signer tout document relatif à cette programmation.

4.16 Ajustement salarial pour la directrice générale adjointe

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale adjointe travaillera au service de la taxation en plus de le superviser au départ prochain de Madame Doris Ancil;

90-06-2026



CONSIDÉRANT QUE cette tâche nécessite également l'accompagnement nécessaire pour assurer une bonne transition et l'amélioration continue de ce département;

CONSIDÉRANT QUE la coordonnatrice des ressources humaines et le directeur général recommandent cet ajustement à la suite de la réévaluation du poste en tenant compte également de la nouvelle structure salariale à venir;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Gilles Ouellet
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

De majorer le taux horaire de rémunération de 2,30 \$ pour la directrice générale adjointe et ce à compter du 31 mai 2026.

Certificat de disponibilité de crédit

Je soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stephen Lord, directeur général et greffier-trésorier

5. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

5.1 Transfert des matières organiques chez Énergycycle

CONSIDÉRANT QUE la Régie L'Islet-Montmagny a recueilli de l'information auprès Énergycycle (Régie de la Mauricie) afin d'évaluer la possibilité d'expédier les matières organiques des municipalités membres aux installations d'Énergycycle en passant par le centre de transfert;

CONSIDÉRANT la liste des matières acceptées dans la collecte des matières organiques dont les résidus alimentaires, les résidus verts et de jardin et certains autres résidus;

CONSIDÉRANT qu'avec l'infrastructure déjà en place (dôme, balance) et que ces infrastructures servent déjà à faire du transbordement des matières allant à l'enfouissement, la collecte des matières organiques devra se faire en une seule journée soit le vendredi étant la journée la moins achalandée dans la semaine;

CONSIDÉRANT qu'actuellement sur les 18 municipalités membres de la Régie L'Islet-Montmagny seulement 11 municipalités font la collecte des matières organiques;

CONSIDÉRANT qu'en 2025, une compilation des données des municipalités a été faite des matières organiques récupérées représentant 1 767 tonnes métriques annuellement;

CONSIDÉRANT QUE pour faire le transfert des matières organiques Énergycycle doit faire une demande de modification du certificat d'autorisation ministérielle actuel;

191-06-2026



CONSIDÉRANT QUE l'offre de service de Tétra Tech est évalué provisoirement à 73 900 \$ avant taxes. Le livrable consistera à fournir tous les documents requis pour le dépôt d'une demande de certification d'autorisation du centre de transfert, mais n'inclura pas toutes demandes d'information supplémentaire provenant du ministère. Toutes les demandes supplémentaires seront traitées sur une base horaire;

CONSIDÉRANT QUE la machinerie requise pour la manutention de ce genre de matière est un chargeur sur roue (loader) qui se détaille actuellement au coût de 400 000 \$ avant taxes;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de ce projet engendrera une quote-part supplémentaire aux municipalités qui participeront au transfert des matières organiques à Saint-Étienne-de-Grès;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Brigitte Caron
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE suite aux informations reçues par la Régie L'Islet-Montmagny, la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli n'est pas intéressée à participer et ne s'engage pas dans le processus nécessaire pour la réalisation du transfert des matières organiques à Saint-Étienne-de-Grès.

6. VIE COMMUNAUTAIRE

6.1 Engagement de personnel à la piscine

IL EST PROPOSÉ PAR M. Pierre Bussières
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'engager madame **Léa Doiron à titre de monitrice et sauveteuse** à la piscine du Domaine de Gaspé à compter du 25 juin 2026 au salaire et conditions établies à temps partiel.

D'engager monsieur **Nathan Caron à titre de sauveteur** à la piscine du Domaine de Gaspé à compter de la semaine du 22 juin 2026 au salaire et conditions établies à temps partiel.

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.


Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

7. ARÉNA

7.1 Grille des tarifs de location de glace pour la saison 2026-2027

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Bussières
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

192-06-2026

193-06-2026



D'établir la tarification pour les locations de glace, incluant les taxes, selon les tableaux suivants pour la saison 2026-2027:

Heure régulière	201.00 \$
Heure et demie régulière	283.00 \$

Hockey Mineur et CPA	147.00 \$
Tournois Hockey mineur et activités de fin de saison	141.00 \$
Compétition de patinage artistique	126,47 \$
Sport Étude	91.00 \$
Hockey Sénior	147.00 \$
Régionaux HMLN (avril)	104.00 \$

Patinage libre	3.00 \$
Patinage libre accès illimité par personne	25.00 \$
Hockey libre	5.00 \$
Hockey libre accès illimité pour la saison	125.00 \$

194-06-2026

7.2 Tarifs des panneaux publicitaires pour la saison 2026-2027

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Brigitte Caron
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE majorer le prix de 25 \$ avant taxes de chaque panneau publicitaire dans l'aréna pour la saison 2026-2027.

195-06-2026

7.3 Prix des menus pour la saison 2026-2027

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Anthony Hallé
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'adopter la liste des prix du menu pour le casse-croûte de l'aréna pour la saison 2026-2027 tel que déposé au conseil municipal.

8. SERVICE INCENDIE

196-06-2026

8.1 Engagement de monsieur Ély Chénard à titre de pompier

CONSIDÉRANT QUE monsieur Ély Chénard travaillera à Saint-Jean-Port-Joli pour la saison estivale 2026, qu'il possède déjà les formations requises et qu'il a demandé d'intégrer le service incendie;

CONSIDÉRANT QUE le directeur incendie recommande l'embauche de monsieur Chénard durant la période estivale;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean-Pierre Lebel
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'engager monsieur Ély Chénard à titre de pompier à compter de la semaine du 22 juin 2026 et ce jusqu'en septembre prochain.

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier



197-06-2026

9. AUTRES

9.1 Motion de félicitations au Club de patinage artistique de Saint-Jean-Port-Joli

Les membres du conseil municipal tiennent à féliciter de façon unanime mesdames *Lilirose Lemelin-Bouchard* et *Marie-Ane Pelletier* pour avoir remporté respectivement une médaille dans le volet *Athlète de patinage plus de Section* et dans le volet *Patinage adulte de Section* le 3 mai 2026 à l'hôtel Plaza de Québec.

De plus, l'Association des clubs de patinage artistique de Québec et Chaudière-Appalaches en profitait également lors de cet événement annuel pour remettre le titre du *Temple de la renommée 2025* à madame **Marjolaine Tardif**. Bravo Mme Tardif pour ce bel engagement depuis de très nombreuses années.

198-06-2026

9.2 Motion de félicitations à Papillons Givrés

Les membres du conseil municipal tiennent à féliciter de façon unanime l'entreprise *Papillons Givrés* pour son prix dans la *catégorie nouvelles entreprises* reçu lors de la 16^e édition des prix de la relève Mallette le 7 mai 2026.

9.3 Motion de félicitations à monsieur Claude Tremblay

Ce point est reporté à la prochaine séance.

199-06-2026

9.4 Acquisition d'une remorque usagée en échange d'un camion cube

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire se départir d'un camion cube de type Ford E-350 de l'année 2010 cumulant plus de 400 000 km;

CONSIDÉRANT QUE pour remplacer ce type de camion, l'acquisition d'une remorque usagée fermée de 14 pieds avec une capacité de 7 000 lbs et une porte de côté serait approprié;

CONSIDÉRANT QUE cette remorque pourra contenir le système de lumière pour la signalisation et les cônes pour les différents chantiers sur le territoire;

CONSIDÉRANT QU'un échange n'impliquant aucun déboursé de la part de la Municipalité pourrait être envisagé avec la compagnie Maçonnerie Pascal Caron inc. avec une valeur estimée de part et d'autre à 4 500 \$;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Alexandre Caron
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

De procéder à l'échange du camion cube Ford E-350 appartenant à la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli en retour d'une remorque fermée usagée de 14 pieds auprès de Maçonnerie Pascal Caron inc.

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à signer les documents relatifs à cette transaction à coût nul.



9.5 Reconnaissance à madame Doris Anctil pour ses 52 ans de service

Les membres du conseil municipal tiennent à féliciter de façon unanime madame **Doris Anctil** qui prendra une retraite bien méritée à compter du 5 juin prochain au terme de **52 années de loyaux service**.

Le Maire profite de cette occasion pour livrer un témoignage et remettre un cadeau de départ à Madame Anctil.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

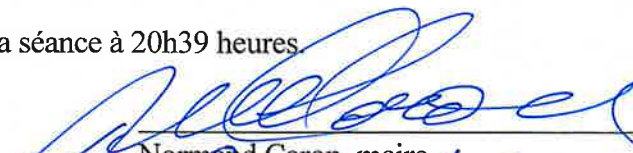
Le maire répond aux questions qui lui sont posées.

11. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

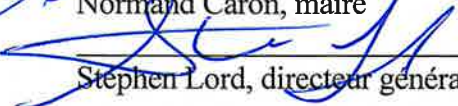
L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE lever la séance à 20h39 heures



Normand Caron, maire



Stephen Lord, directeur général et greffier-trésorier

Je, Normand Caron, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

201-06-2026